



FUSION DES COMMUNES DE CORBAN ET VAL TERBI
PV DES SÉANCES D'INFORMATION
DES 25 ET 26 MARS 2015



Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue
2. Présentation des intervenants
3. Historique du projet
4. Composition du Comité intercommunal
5. Convention de fusion et rapport des groupes de travail
6. Suite de la procédure
7. Discussion générale

D É B A T S

Seul le point 5 fait l'objet d'un PV, les autres points étant détaillés dans le PowerPoint présenté lors des 2 séances.

5. Convention de fusion et rapport des groupes de travail

A Corban, la discussion a porté sur les sujets suivants :

Concernant les droits populaires mentionnés à l'art. 11 de la convention, une personne demande combien de personnes représente les 5 % requis.

- Boris Beuret lui répond que ça représente environ 150 habitants.

Concernant les articles 9 et 10 portant sur les élections du conseil communal et du conseil général, une personne demande si le nombre des membres du conseil communal et du conseil général a été défini proportionnellement aux nombres d'habitants de Val Terbi et de Corban ?

- Boris Beuret lui répond que c'est en effet le cas.
- Par la suite, ce sera aux différentes localités de se battre pour présenter des candidats et ainsi être représentée dans les conseils.

Une personne demande s'il serait possible, dans le cadre de la convention, d'obliger chaque localité à être représentée par ses citoyens à chaque législature et pas uniquement pendant la 1ère ?

- Michel Brahier souligne que le conseil général travaille pour la population au complet.
- Vincent Eschmann précise également que la représentativité des petites localités n'a pas été négligée. Dans le conseil général actuel, il y a 11 conseillers de Vicques, 6 de Montsevelier et 6 de Vermes, ce qui permet aux 2 petites communes de se mettre ensemble et d'avoir ainsi la majorité.
- Raphaël Schneider rappelle qu'il s'agit ici de la partie émotionnelle de la convention : la crainte des citoyens de ne pas être représentés dans la nouvelle commune. Il faut bien comprendre que la nouvelle commune travaille pour l'intérêt général et non pour l'intérêt d'une seule localité. Il est rare d'avoir des intérêts locaux à défendre. Si c'est le cas, le peuple peut agir en utilisant ses droits.

Une personne mentionne que dans les articles 13 et 15, les mots « en principe » apparaissent. Il demande ce que cela sous-entend et demande à supprimer ces mots.

- Boris Beuret répond que cela va dépendre de l'évolution des choses par rapport à la fréquentation du bureau de vote et du guichet.
- Michel Brahier explique que les statistiques de fréquentation des guichets sont parlantes.
- Marcel Chételat précise que ces mots ont été mis sciemment.

Concernant la police locale, une personne demande qui doit-on appeler en cas de problèmes ?

- On lui répond qu'il faut appeler M. le Maire, Michel Brahier, que l'on habite à Montsevelier, Vermes ou Vicques.

Une personne s'interroge quant aux sociétés locales, aux subventions et à l'utilisation des salles. Il demande s'il va falloir payer une location, si les sociétés recevront toujours des subventions ?

- Michel Brahier répond qu'une séance a eu lieu à Val Terbi avec les sociétés locales. Le but est de traiter toutes les sociétés équitablement. L'objectif est de soutenir les sociétés formatrices de jeunes.
- Un conseiller communal de Val Terbi en charge du dossier précise qu'ils vont augmenter la location des salles, ceci par rapport au fait que des sociétés bénéficient des infrastructures communales gratuitement alors que d'autres, comme le FC, possède leurs propres infrastructures qu'ils doivent financer. L'argent ainsi encaissé sera redistribué aux sociétés formatrices de jeunes.

Une personne demande s'il y aura un délai d'adaptation lors de la nouvelle fusion ?

- Ce sera évidemment le cas, et les remarques seront entendues et traitées.
- Marcel Chételat dit qu'on aura plus de temps à disposition pour préparer la nouvelle commune depuis les votations jusqu'à l'entrée en vigueur.
- Christophe Fleury précise que ce problème n'a pas été mis sur la table par rapport à la fusion, c'est un hasard si cela se passe comme ça. L'adaptation se fera en commun avec les sociétés de Corban.

Une personne souligne que la fusion va certainement amener des sociétés à se dédoubler. Est-ce qu'elles seront toutes subventionnées ?

- Toutes les sociétés formatrices de jeunes seront traitées équitablement.

Une personne prend la parole concernant les personnes âgées : à Corban, les sorties et dîners sont subventionnées à moitié par la commune. Est-ce que ça restera comme ça ?

- Christophe Fleury répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée par Monsieur le Président à 21h45.

A Vicques, la discussion a porté sur les sujets suivants :

Concernant la réglementation à l'article 7, une personne demande s'il y a de grandes différences dans les règlements des 2 communes par rapport au grand travail que cela demande pour la modification de ces règlements.

- Raphaël Schneider répond que l'harmonisation des règlements ne sera pas trop compliquée.

Une personne estime qu'il manque une introduction à la convention afin d'expliquer ce projet de société et la volonté des 2 communes de travailler ensemble.

- Raphaël Schneider approuve cela et une introduction sera certainement annexée à la convention par la suite. Un message sera fait lors de la présentation de la convention finale.

Une personne dit que la fusion ne fait pas que des heureux. Les citoyens attendaient plus de prestations au niveau des horaires, de la déchetterie, etc. Ce qui se passe actuellement va plutôt dans le sens d'une diminution des prestations.

- Marcel Chételat répond que des communes pauvres qui fusionnent ensemble ne deviennent pas une commune riche. Pour les petites communes, le tritout n'était pas à disposition avant la fusion, les heures d'ouverture du bureau communal n'était pas aussi larges. Le conseil communal essaie d'aller dans le sens de la population, mais il faut pouvoir assumer les décisions financièrement.
- Michel Brahier souligne qu'il faudrait ouvrir le guichet le soir, chose qui est en discussion.

Une personne trouve qu'il faudrait déjà prévoir de fermer les guichets dans les petites communes et ne garder qu'un guichet à Vicques.

- Raphaël Schneider répond qu'aujourd'hui, un citoyen ira en moyenne 4 fois dans sa vie dans un guichet communal. Ceci grâce à l'informatique, internet, etc. Au final, il s'agit d'être en accord avec la population communale.

Une personne demande de quand date le Plan d'Aménagement Local (PAL) de Corban ?

- Christophe Fleury répond qu'il date de 2004 et la commune de Corban a établi un rapport d'opportunité afin de revoir le PAL. La situation est bloquée pour l'instant, car la zone constructible de Corban est déjà surdimensionnée.
- La commune de Val Terbi est également en train de revoir son PAL.
- Raphaël Schneider précise qu'il faudrait attendre la fusion pour revoir le PAL.

Concernant les écoles, une personne demande s'il y a des classes libres à Corban.

- Selon Ulrich Kläy, il n'y en a pas.
- Raphaël Schneider souligne qu'il faudrait dissocier la fusion et les cercles scolaires. De plus, la loi scolaire doit prochainement être remaniée.
- La personne n'est pas tout à fait d'accord avec Raphaël Schneider. Elle pense qu'il serait bien de faire un cercle scolaire pour la commune de Val Terbi et que les autres communes non fusionnées aient leurs propres cercles scolaires.
- Raphaël Schneider explique qu'une grande commune n'a pas forcément qu'un cercle scolaire.

Une personne demande, par rapport aux articles 18 et suivants, si le réseau d'eau potable de Vermes va, à terme, être englobé dans le Service des eaux du Val Terbi.

- Un participant à la séance répond que oui.
- La personne précise que par rapport aux égalités de traitement, il serait bien que Vermes rejoigne le SEVT.

Concernant le fait d'utiliser les bâtiments scolaires existants, une personne demande si le bâtiment de Corban nécessite des rénovations.

- Christophe Fleury répond que le projet de rénovation est en cours.

Par rapport aux allocations de naissance, allocations de formation, une personne demande ce qui est prévu ? Il précise qu'il serait bien de garder quelque chose.

- Marcel Chételat répond que l'allocation de naissance a été mise en moratoire, mais les bourses d'études sont maintenues. Par contre, cela ne figure pas dans la convention.
- Raphaël Schneider remercie cette personne de la remarque et répond que le comité va en prendre compte.

Une personne demande si les comptes de fusion présentés ce soir peuvent être insérer sur les sites internet des communes.

- Marcel Chételat précise qu'il s'agit d'une projection et que ça peut être dangereux de les soumettre à la population.

- Un participant pense qu'il faudra tout de même indiquer les derniers chiffres avant la votation.
- Un autre participant à la séance précise qu'il y a un message clair : la maîtrise des coûts, mais il faudra trouver des solutions pour cela.

Une personne ne comprend pas pourquoi l'endettement par habitant augmente, alors que les chiffres montrés ce soir sont bons.

- Christophe Fleury répond que nous n'avons qu'un million d'autofinancement et que l'on doit recourir aux prêts bancaires, ceci indépendamment de la fusion.

Une personne souligne qu'un super travail a été accompli ces dernières années, mais il va falloir recommencer dans 2 ans avec Corban, dans 5 ans avec une autre commune, etc. Elle demande si on ne pourrait pas réunir tout le Val Terbi en une seule fois.

- Michel Brahier répond que les relations entre communes sont bonnes, mais on ne peut pas leur forcer la main. Il faut laisser du temps, mais l'objectif de la fusion Corban-Val Terbi aura un bon impact par la suite. On a adopté la politique des petits pas.
- Raphaël Schneider précise qu'il ne s'agit pas de tout remettre en question, les bases sont déjà établies. On rebondit, on améliore, mais on ne remet pas tout en question.

Une personne parle des investissements de Corban. Elle demande s'ils ont déjà été votés.

- Christophe Fleury répond que ce n'est pas le cas, il ne s'agit que de projets, mais qui seront à réaliser dans les prochaines années.

Une personne souligne le grand travail effectué au niveau des finances, mais il trouve dommage que, dans les investissements, on ait pas prévu des investissements pour amener des contribuables supplémentaires (rentrées fiscales).

- On lui répond que la révision du PAL débouchera sur l'aménagement de nouvelles zones à bâtir ou industrielles.
- Raphaël Schneider précise que les investissements qui doivent être pris en compte dans la fusion sont uniquement ceux qui sont à supporter par l'impôt.
- Marcel Chételat ajoute que la commune de Val Terbi n'a pratiquement plus de terrain qui lui appartient. Il faut maintenant trouver un moyen d'obliger les propriétaires de terrains en zone à bâtir à vendre ou à construire sur leur terrain.
- Boris Beuret dit qu'il n'appartient pas au comité de fusion de faire des projets futurs pour l'éventuelle nouvelle commune.

Une personne remercie le comité de fusion de son travail et se réjouit de ce qui se profile.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée par Monsieur le Président à 21h45.

AU NOM DU COMITÉ INTERCOMMUNAL DE CORBAN ET VAL TERBI

Marcel Chételat
Président

Valérie Fuhrmann
Secrétaire